



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES
du vendredi 11 avril 2014 à 20h30**

L'an deux mil quatorze, le vendredi onze avril à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie (salle du Conseil) 32 rue du Général de Gaulle, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président sortant.

Présents : Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, M. Brihay, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Faugouin, Mme Carl, Mme Manchec, MM. Dessemond, Bothereau, Mmes Hameau, Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouëllec, Mme Beaupuis, MM. Rabier, Zapf-Lacroix, Pommier, Mme Auger, M. Cuillierier, Mme Quéré, M. Lebrun, Mme d'Aux.

Absente excusée : Mme Lescaut

Secrétaire de séance : Mme Beaupuis

Madame Beaupuis a été désignée secrétaire pour cette réunion, et pour les séances à venir.

Installation du Conseil Communautaire.

La séance a été ouverte par Madame Pauline Martin, Président sortant, qui a déclaré installés dans leurs fonctions les Conseillers Communautaires, conformément résultats des scrutins des 23 et 30 mars 2014.

Élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau.

- Élection du Président.

Au premier tour de scrutin et à l'unanimité, Madame Pauline Martin a été élue Président et immédiatement installée dans ses fonctions.

- Élection du 1^{er} Vice Président.

Au premier tour de scrutin (25 voix), Monsieur Jean Pierre Durand a été élu 1^{er} Vice Président et immédiatement installé.

- Élection du 2^{ème} vice Président.

Au premier tour de scrutin (25 voix), Madame Anita Benier a été élue 2^{ème} Vice Président et immédiatement installée.

- Élection des membres du Bureau.

Outre le Président et les Vice-Présidents, ont été élus membres du Bureau Madame Mahieux, Madame Manchec, Monsieur Bothereau, Monsieur Pommier et Monsieur Cuillierier.

Fixation des indemnités de fonction.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a fixé à 18% de l'indice brut maximal 1015 de la Fonction Publique l'indemnité allouée au Président, et à 9% de l'indice brut maximal 1015 de la Fonction Publique l'indemnité allouée aux 2 Vice-Présidents.

Délégations du Conseil Communautaire au Président et aux vice-Présidents.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a accordé des délégations de pouvoir au Président, conformément aux prescriptions prévues à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De même, afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la Communauté de Communes, des délégations ont été accordées aux Vice-Présidents, en cas de carence ou d'empêchement du Président.

Création et composition des commissions communautaires.

À l'unanimité et après en avoir délibéré, l'Assemblée a déterminé les commissions communautaires et leur composition, puis a désigné leurs membres, comme suit :

- Commission Finances : M. Lebrun (Président), Mme Benier, Mme Champenois, M. Faugouin, M. Dessemond, Mme Hameau, M. Le Gouellec, M. Pommier.

- Commission Économie : Mme Martin (Président), M. Derouck, M. Brihay, Mme Carl, Mme Manchec, M. Bothereau, M. Pommier, Mme d'Aux.

- Commission Petite Enfance : Mme Benier (Président), Mme Mahieux, Mme Gaschaud, Mme Manchec, Mme Hameau, Mme Beaupuis, Mme Auger, Mme Quéré.

- Commission Urbanisme : M. Durand (Président), Mme Benier, M. Brihay, Mme Manchec, M. Bothereau, M. Rabier, M. Pommier, M. Cuillerier.

Désignation des représentants de la Communauté de Communes au sein des syndicats intercommunaux.

L'Assemblée, à l'unanimité et après en avoir délibéré, a désigné les représentants de la Communauté de Communes au sein du S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency, du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents, du Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents du Loiret, du Syndicat Mixte d'Études et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux, du Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce, du conseil d'Administration de l'Office de Tourisme, du Conseil d'Administration du Collège de Saint-Ay et du Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire, et de la société Publique Locale Ingenov 45.

Découpage cantonal : dépôt d'un recours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à introduire, dans un premier temps, un recours gracieux auprès de l'Etat à l'encontre de l'arrêté du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Loiret, et rattachant la commune de Baccon au canton de Beaugency ; si ce recours ne s'avérait pas suffisant, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à déposer, dans un deuxième temps, un recours contentieux auprès du Conseil d'Etat, et à recourir à un cabinet juridique pour l'accompagner dans cette démarche.

Questions et communications diverses.

Madame le Président a informé l'Assemblée des dates des prochains Conseil Communautaires :

Jeudi 22 mai 2014 à 20h30 à Huisseau-sur-Mauves,

Jeudi 3 juillet 2014 à 20h30 à Baccon.

Meung-sur-Loire, le 14 avril 2014

Le Président,

Affiché le :